

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, lors de sa séance ordinaire du 5 avril 2022, a édicté les ordonnances OCA28-22-001, OCA28-22-002 et OCA28-22-003 permettant la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit, pour les événements suivants (Résolution CA22 28 075) :

- un rassemblement de voitures anciennes, les vendredis soirs de 18 h 30 à 21 h 30, pour un total de 1 événement aux deux (2) ou trois (3) semaines, en fonction de la température, du vendredi 6 mai au vendredi 30 septembre 2022;
- un Tour de l'île à vélo par la Fondation du Cégep Gérald-Godin le jeudi 19 mai 2022 entre 13 h et 16 h 30;
- activités sociales à l'intention des membres du Club de tennis de L'Île-Bizard, le vendredi 3 juin de 18 h à 23 h, le vendredi 8 juillet de 18 h à 23 h et le vendredi 5 août de 18 h à 23 h.

Ces ordonnances peuvent être consultées à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 19 avril 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza